



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG. 461/2 Rev.1



UNEP



PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

14 juin 2019
Français
Original : Anglais

Quatorzième Réunion des Points Focaux Thématiques ASP/DB

Portorož, Slovénie, 18-21 juin 2019

Point 2 de l'Ordre du jour : Organisation de la réunion

Ordre du jour Provisoire Annoté

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) et de l'ONU Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2019 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (ONU Environnement/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex – Tunisie
E-mail : car-asp@rac-spa.org

Ordre du jour Provisoire Annoté

Introduction

1. Lors de leur vingtième réunion ordinaire (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, ont demandé au Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) à préparer à titre d'essai, une réunion des Point Focaux Thématiques pour les Aires Spécialement Protégées / Diversité Biologique pour le biennium 2018-2019, sous la direction de l'Unité de coordination, pour aboutir à la plus grande intégration possible avec les autres thèmes de la Stratégie à moyen terme (décision IG.23/3).
2. La Quatorzième réunion des Points Focaux Thématiques ASP/DB sera organisée, suite à l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Slovénie, à l'Hôtel Slovenija (Obala 33, 6320 Portorož), Portorož, Slovénie, du 18 au 21 juin 2019
3. Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte le mardi 18 juin 2019, à 9 heures, par les représentants du pays hôte, de l'Unité de coordination de l'ONU Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) et du CAR/ASP.
5. Tous les Points Focaux du PAM et les Points Focaux ASP/DB ont été invités à assister à la réunion ou à désigner leurs représentants.
6. Les organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales concernées ont également été invitées à désigner leurs représentants à la réunion, en qualité d'observateurs.
7. Comme la réunion se déroule à titre d'essai, le CAR/ASP assurera le rôle de Secrétariat de la réunion. Il sera appuyé par les représentants des autres composantes du PAM, qui présenteront les documents qu'ils ont élaborés et apporteront, si nécessaire, une assistance lors de leurs discussions.

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/Inf.1 Rev.1	Liste Provisoire des Participants

Point 2 de l'ordre du jour

Organisation de la réunion

2.1. Règlement intérieur

8. Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) tel que modifié par les Parties contractantes (UNEP (OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5) s'appliqueront *mutatis mutandis* à cette réunion.

2.2. Élection du bureau

9. Tout en respectant le principe de la répartition géographique équitable, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, publié comme document UNEP/MED WG.461/1 Rev.1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera également invitée à examiner et à adopter l'emploi du temps proposé à la fin du présent document.

2.4. Organisation des travaux

11. Il est proposé que la réunion se déroule en sessions quotidiennes de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, sous réserve des ajustements nécessaires.
12. Il est attendu que la réunion aborde tous les points à l'ordre du jour, durant les sessions prévues.
13. La matinée du premier jour (18 juin 2019) sera consacrée à la 6^{ème} réunion des correspondants nationaux du PAS BIO.
14. Il est proposé que la matinée du quatrième jour (21 juin 2019) sera consacrée à une visite de terrain qui sera organisée conjointement avec les autorités slovènes.
15. Au quatrième jour (21 juin 2019), une session d'après-midi se déroulera de 14h30 à 17 heures. Il est prévu de clore la réunion à 17 heures après l'adoption de son rapport, y compris ses annexes.
16. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les séances plénières de la réunion.
17. Les documents de la réunion ne seront pas distribués sur papier. Les délégués sont invités à se rendre à la réunion munis de leurs exemplaires.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/1 Rev.1	<i>Ordre du jour Provisoire</i>
UNEP/MED WG.461/2 Rev.1	<i>Ordre du jour Provisoire Annoté</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/Inf.2 Rev.2	<i>Liste Provisoire des Documents</i>

Point 3 de l'ordre du jour

Statut de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique (ASP/DB) en Méditerranée

18. Se référant au document UNEP/MED WG.461/3, le Secrétariat présentera un résumé des rapports soumis par les Parties contractantes, par le biais du Système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. La période de référence couverte par ces rapports est celle de la période biennale 2016-2017.

19. Les représentants des Parties contractantes seront invités à faire part de leurs commentaires sur la synthèse présentée et à la compléter, si nécessaire.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/3	<i>Rapport sur le statut de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)</i>

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour mettre en œuvre le thème principal Biodiversité et Ecosystèmes depuis la treizième réunion des Points Focaux pour les ASP/DB

20. Se référant principalement au document UNEP/MED WG.461/4, le Directeur du CAR/ASP présentera l'état d'avancement des activités menées par le CAR/ASP et les autres composantes du PAM, depuis la Treizième Réunion des Points Focaux pour les ASP (Alexandrie, Egypte, 9-12 mai 2017), en soulignant les principales réalisations et les difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre du programme de travail du CAR/ASP.
21. Il est prévu que la réunion examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail et fournisse ses commentaires, si nécessaire.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/4	<i>Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour mettre en œuvre le thème principal Biodiversité et écosystèmes depuis la Treizième réunion des Points Focaux pour les ASP/DB</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/Inf.3	<i>Définition des espèces les plus représentatives pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP</i>
UNEP/MED WG.461/Inf.4 UNEP/MED WG.457/5	<i>Rapport de la Réunion d'experts pour la finalisation de la classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne et la Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée</i>
UNEP/MED WG.461/Inf.5	<i>Fondement du projet de lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) (disponible en anglais uniquement)</i>
UNEP/MED WG.461/Inf.6	<i>Fondement de normes et de lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées dans le cadre du Plan d'Action Offshore en Méditerranée (disponible en anglais uniquement)</i>
UNEP/MED WG.461/Inf.7 Rev.1 UNEP/MED WG.458/6	<i>Rapport de la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Ecosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche</i>
UNEP/MED WG.461/Inf.8 UNEP/MED WG.474/6	<i>Rapport de la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Ecosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche</i>

UNEP/MED WG.461/Inf.9	<i>La Politique de Gestion des Données</i>
UNEP/MED WG.461/Inf.10 UNEP/MED WG.459/4	<i>Rapport de la Cinquième Réunion des Correspondants Nationaux du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAS BIO)</i>
UNEP/MED WG. 461/Inf.11 UNEP/MED WG. 460/Inf.3	<i>Note d'information sur la méthodologie utilisée pour l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAS BIO)</i>
UNEP/MED WG. 461/Inf.12	<i>Mise à jour sur l'élaboration des chapitres sur la biodiversité marine et côtière du Rapport 2019 sur l'état de l'Environnement et le Développement en Méditerranée (RED 2019)</i>

Point 5 de l'ordre du jour

Conservation des Espèces et des Habitats

5.1. Mise à jour de la stratégie et des plans d'action régionaux pour la conservation du phoque moine de Méditerranée, des tortues marines et des poissons cartilagineux en mer Méditerranée

22. Le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.461/5 contenant le *Projet de mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée*, le document UNEP/MED WG.461/6 contenant le *Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée* et le document UNEP/MED WG.461/7 contenant le *Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en mer Méditerranée*.
23. La réunion sera invitée à examiner les amendements proposés aux Plans d'action et à s'accorder sur leur présentation, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 21 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/5 Rev.1	<i>Projet de mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée</i>
UNEP/MED WG.461/6	<i>Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée</i>
UNEP/MED WG.461/7	<i>Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en mer Méditerranée</i>

5.2. Évaluation de l'impact des déchets marins sur les espèces marines les plus représentatives dans le cadre du Plan Régional des Déchets Marins

24. Sous ce point de de l'ordre du jour, la parole sera donnée au Secrétariat pour introduire le document UNEP/MED WG.461/8 *Définition des espèces les plus représentatives pour l'indicateur candidat 24*

de l'IMAP et son protocole de surveillance et le document d'information UNEP/MED WG.461/Inf.3
Définition des espèces les plus représentatives pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP

25. La réunion sera invitée à examiner la proposition et à faire des recommandations à ce sujet.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/8	<i>Définition des espèces les plus représentatives pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP et son protocole de surveillance</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/Inf.3	<i>Définition des espèces les plus représentatives pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP</i>

5.3. Mise à jour du Plan d'Action pour la conservation de la Végétation Marine en Mer Méditerranée et de la Liste de Référence des Types d'Habitats Marins pour la sélection des sites à inclure dans les Inventaires Nationaux des Sites Naturels d'Intérêt pour la Conservation en Méditerranée

26. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.461/9 *Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée*, le document UNEP/MED WG.461/10 *Projet de mise à jour de la Classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne* et le document UNEP/MED WG.461/11 *Projet de mise à jour de la Liste de référence des types d'habitats pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation*
27. La réunion sera invitée à examiner les propositions de mises à jour du Plan d'Action, de la classification et de la liste de référence et à s'accorder sur leurs présentations, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 21 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/9	<i>Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée</i>
UNEP/MED WG.461/10	<i>Projet de mise à jour de la Classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne</i>
UNEP/MED WG.461/11	<i>Projet de mise à jour de la Liste de référence des types d'habitats pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/Inf.4 UNEP/MED WG.457/5	<i>Rapport de la Réunion d'experts pour la finalisation de la classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne et la Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée</i>

5.4. Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocole Offshore : Projet de lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental (EIE)

28. Le Chef de Bureau du Centre régional Méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) présentera le document UNEP/MED WG.461/12 *Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocole Offshore : Projets de Lignes Directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental (EIE)*.
29. Les participants seront invités à donner leur avis sur les orientations proposées et à faire des recommandations à ce sujet.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/12	<i>Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocole Offshore : Projets de Lignes Directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental (EIE)</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/Inf.5	<i>Fondement du projet de lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) (disponible en anglais uniquement)</i>

5.5. Mise à jour des Lignes Directrices pour la réglementation du dépôt de récifs artificiels en mer

30. Sous ce point de l'ordre du jour, la parole sera donnée au représentant du Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine et côtière dans la région méditerranéenne. (Programme MED POL) qui présentera le document UNEP/MED WG.461/13 Lignes Directrices mises à jour pour la réglementation du dépôt de récifs artificiels en mer.
31. Les participants seront invités à examiner la proposition et à formuler des recommandations à ce sujet.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/13	<i>Lignes Directrices mises à jour pour la réglementation du dépôt de récifs artificiels en mer</i>

Point 6 de l'ordre du jour

Conservation des sites d'intérêt écologique particulier

6.1. Évaluation de la mise en œuvre de la Feuille de Route pour un Réseau Complet et Cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée

32. Se référant au document UNEP/MED WG.461/14, le Secrétariat présentera le *Projet de rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée*
33. Les participants seront invités à donner leur avis sur la mise en œuvre de la feuille de route et fournir, le cas échéant, des informations supplémentaires sur les activités menées par leurs pays / organisations.

34. Le rapport final intégrant les commentaires et les amendements fournis par les Points Focaux, avant et pendant la présente réunion, sera porté à l'attention de la réunion des Points Focaux du PAM et de la CdP 21 pour suite nécessaire.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/14 Rev.1	<i>Projet de rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée</i>

6.2. Résultats et produits du Groupe d'Experts Ad hoc pour les AMP en Méditerranée (AGEM) ; et évaluation de l'AGEM et de ses activités au cours de sa période d'essai

35. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le *Rapport sur le Groupe ad hoc d'experts pour les AMP en Méditerranée (AGEM) pendant sa période d'essai (2018-2019)*, présenté à la réunion sous la cote UNEP/MED WG. 461/15.
36. La réunion sera invitée à évaluer la valeur ajoutée des produits et livrables de l'AGEM et à faire des recommandations aux Parties contractantes quant à la continuation, l'ajustement ou la suppression du groupe.
37. La réunion sera également invitée à examiner les notes conceptuelles produites par l'AGEM, figurant en tant qu'annexes au document UNEP/MED WG. 461/15, et à proposer des recommandations à prendre en compte et, le cas échéant, à soumettre à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 21 afin d'aller de l'avant dans l'agenda des AMP dans la région.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/15	<i>Rapport sur le Groupe ad hoc d'experts pour les AMP en Méditerranée (AGEM) pendant sa période d'essai (2018-2019)</i>

6.3. Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste ASPIM)

6.3.1. Évaluation périodique ordinaire des ASPIM

38. Le Secrétariat présentera le *Rapport sur la Révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM* (UNEP/MED WG.461/16). Cette révision a concerné les dix-neuf ASPIM suivantes :
- (1) Parc marin de la Côte Bleue, (France) ;
 - (2) Archipel des Embiez - Six Fours, (France) ;
 - (3) Port-Cros, (France) ;
 - (4) Sanctuaire Pelagos pour la conservation des mammifères marins, (France, Italie et Monaco) ;
 - (5) Aire Marine Protégée de Capo Carbonara, (Italie) ;
 - (6) Aire Marine Protégée de Penisola del Sinis – Isola di Mal di Ventre, (Italie) ;
 - (7) Aire Marine Protégée de Porto Cesareo, (Italie) ;
 - (8) Réserve Naturelle des îles des Palmiers, (Liban) ;

- (9) Réserve naturelle de la Côte de Tyre, (Liban)
- (10) Ile d'Alboran, (Espagne) ;
- (11) Iles Columbretes, (Espagne) ;
- (12) Mar Menor et côte méditerranéenne orientale de la région de Murcie, (Espagne) ;
- (13) Iles Medes, (Espagne) ;
- (14) Parc naturel de Cabo de Gata-Nijar, (Espagne) ;
- (15) Parc naturel de Cap de Creus, (Espagne) ;
- (16) Fond marin du Levant d'Almeria, (Espagne) ;
- (17) Iles Kneiss, (Tunisie) ;
- (18) Archipel de La Galite, (Tunisie) ; et
- (19) Parc national de Zembra et Zembretta, (Tunisie)

39. La réunion devrait examiner les rapports de la révision ordinaire et émettre, le cas échéant, des recommandations à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 21.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/16	<i>Révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM</i>

6.3.2. Inscription d'Aires dans la liste des ASPIM

39. Se référant au document UNEP/MED WG.461/17 *Projet de Propositions d'aires pour inscription sur la Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)*, le Secrétariat informera la réunion sur les propositions reçues pour inscription d'aires sur la Liste des ASPIM.
40. Le rapport de présentation pour chaque ASPIM candidate sera présenté par la délégation du pays concerné.
41. La réunion sera invitée à examiner la conformité des aires proposées avec les lignes directrices et les critères communs du Protocole ASP/DB, et à fournir, le cas échéant, des recommandations à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 21.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/17	<i>Projet de Propositions d'aires pour inscription sur la Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)</i>

6.3.3. Mise à jour du format pour l'examen périodique des ASPIM

42. Le Secrétariat présentera le *Projet de mise à jour du Format pour la révision périodique des ASPIM* présenté dans le document UNEP/MED WG.461/18.
43. La réunion sera invitée à examiner le Format mis à jour proposé et à s'accorder sur sa soumission, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 21 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/18	<i>Projet de mise à jour du Format pour la révision périodique des ASPIM</i>

6.4. Projet de stratégie de coopération conjointe sur les mesures de protection et de gestion spatiales de la diversité biologique marine

44. Se référant au document UNEP/MED WG.461/19 *Projet de Stratégie de coopération conjointe sur les mesures de protection et de gestion spatiales de la diversité biologique marine : Note explicative*, le Secrétariat informera la réunion du progrès réalisé dans l'élaboration du document de stratégie de coopération conjointe.
45. La réunion sera invitée à donner son avis sur la stratégie de coopération commune.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/19 Rev.1	<i>Projet de Stratégie de coopération conjointe sur les mesures de protection et de gestion spatiales de la diversité biologique marine : Note explicative</i>

6.5. Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocol Offshore : Projets de normes et de lignes directrices communes en ce qui concerne les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées dans le cadre du Protocol Offshore en Méditerranée

46. Sous ce point de l'ordre du jour, la parole sera donnée au Chef du Bureau du REMPEC pour qu'il présente le document UNEP/MED WG.461/20 *Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocole Offshore : Projets de normes et de lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les Aires Spécialement Protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'Action Offshore en Méditerranée*.
47. La réunion sera invitée à examiner la proposition et à faire des recommandations à ce sujet.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/20	<i>Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocole Offshore : Projets de normes et de lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les Aires Spécialement Protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'Action Offshore en Méditerranée.</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/Inf.6	<i>Fondement de normes et de lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées dans</i>

7.3. Orientations méthodologiques sur le cadre régional commun pour la GIZC en Méditerranée

52. Sous ce point de l'ordre du jour, la parole sera donnée au représentant du Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) qui présentera le document UNEP/MED WG.461/23, *Orientations méthodologiques pour l'atteinte du bon état écologique par GIZC*.
53. La réunion sera invitée à examiner la proposition et à faire des recommandations à ce sujet.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/23	<i>Orientations méthodologiques pour l'atteinte du bon état écologique par GIZC</i>

Point 8 de l'ordre du jour

Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité Biologique en Méditerranée (PAS BIO)

8.1. Évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO durant la période 2004-2018 et orientations pour l'élaboration d'un nouveau document PAS BIO post 2020

54. Se référant au document UNEP/MED WG.461/24 *Projet d'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAS BIO) et orientations pour l'élaboration d'un PAS BIO post-2020* et au document UNEP/MED WG.461/25 *Conclusions et recommandations du processus consultatif de l'évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO (Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne)*, le Secrétariat informera la réunion sur l'évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO tout au long de la période 2004-2018, et sur la méthodologie suivie telle que décrite dans le document d'information UNEP/MED WG.461/Inf.11 *Note d'information sur la méthodologie utilisée pour l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAS BIO)* et les orientations pour l'élaboration d'un nouveau document PAS BIO post-2020 pour la période 2021-2035 et au-delà.
55. Les participants devraient apporter leur expérience et leurs avis sur la mise en œuvre du PAS BIO aux niveaux régional et national et fournir des orientations et des propositions, le cas échéant, en vue de soumettre l'évaluation à la réunion des Points Focaux du PAM et de la CdP 21 pour adoption et prise de décision sur la pertinence de développer un PAS BIO post-2020 adapté aux défis de la conservation de la biodiversité à l'horizon 2035 et au-delà.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/24 UNEP/MED WG.460/3	<i>Projet d'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAS BIO) et orientations pour l'élaboration d'un PAS BIO post-2020</i>

UNEP/MED WG.461/25	<i>Conclusions et recommandations du processus consultatif de l'évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO (Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne) (sera publié après la 6^{ème} réunion des correspondants nationaux du PAS BIO)</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/Inf.10 UNEP/MED WG.459/4	<i>Rapport de la Cinquième Réunion des Correspondants Nationaux du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAS BIO)</i>
UNEP/MED WG. 461/Inf.11 UNEP/MED WG. 460/Inf.3	<i>Note d'information sur la méthodologie utilisée pour l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAS BIO)</i>

8.2. Analyse de cohérence entre les documents régionaux adoptés dans le cadre du Protocole ASP/DB et le cadre politique de la GIZC

56. Le Secrétariat donnera ensuite la parole au représentant du CAR/PAP pour présenter le document UNEP/MED WG.461/26 *Analyse de cohérence entre les documents régionaux adoptés dans le cadre du Protocole ASP/DB et le cadre politique de la GIZC*, ainsi que résultats de l'application de la méthodologie proposée au PAS BIO. Les participants seront invités à examiner les informations présentées et à faire part de leurs commentaires au CAR/PAP sur cette analyse de cohérence entre le cadre du protocole ASP/DB et le cadre politique du GIZC et son utilité pour aider à définir les orientations du PASBIO post-2020.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/26	<i>Analyse de cohérence entre les documents régionaux adoptés dans le cadre du Protocole ASP/DB et le cadre politique de la GIZC</i>

8.3. Mise à jour sur l'élaboration des chapitres sur la biodiversité marine et côtière du Rapport 2019 sur l'état de l'Environnement et le Développement en Méditerranée (RED 2019)

57. Le Secrétariat fournira à la réunion une mise à jour sur l'élaboration du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED), en focalisant sur les chapitres portant sur la biodiversité, conformément au document d'information UNEP/MED WG. 461/Inf.12 *Mise à jour sur l'élaboration des chapitres sur la biodiversité marine et côtière du Rapport 2019 sur l'état de l'Environnement et le Développement en Méditerranée (RED 2019)*.

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/Inf.12	<i>Mise à jour sur l'élaboration des chapitres sur la biodiversité marine et côtière du Rapport 2019 sur l'état de l'Environnement et le Développement en Méditerranée (RED 2019).</i>

Point 9 de l'ordre du jour **Projet de Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2020-2021**

58. Le Secrétariat présentera le *Projet du Programme de Travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2020-2021* (document UNEP/MED WG.461/27).
59. Sur la base des commentaires et des recommandations de la réunion, le Secrétariat élaborera une version révisée du document qui servira comme base aux activités du CAR/ASP à intégrer dans le Projet de programme de travail du PAM et des composantes pour 2020-2021, et qui seront soumis à la réunion des Points Focaux du PAM et de la CdP 21 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.461/27	<i>Projet du Programme de Travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2020-2021</i>

Point 10 de l'ordre du jour **Questions diverses**

60. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à discuter d'autres questions pouvant requérir son attention, ayant été soulevées et convenues lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

Point 11 de l'ordre du jour **Adoption du rapport**

61. La réunion sera invitée à examiner et à adopter le projet de rapport préparé par le Secrétariat et soumis par le Rapporteur

Point 12 de l'ordre du jour **Clôture de la réunion**

62. La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 21 juin 2019, à 17h 30.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

JOUR 1 : Mardi 18 Juin 2019

8.30 - 9.00	<i>Accueil et inscription des participants</i>	
9.00 - 9.30	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
9.30 - 12.30	6^{ème} Réunion des Correspondants Nationaux du PAS BIO	
12.30 - 14.30	<i>Déjeuner</i>	
14.30 - 16.00	Point 2.1 de l'ordre du jour	Règlement intérieur
	Point 2.2 de l'ordre du jour	Élection du bureau
	Point 2.3 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
	Point 2.4 de l'ordre du jour	Organisation des travaux
	Point 3 de l'ordre du jour	Statut de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique (ASP/DB) en Méditerranée
	Point 4 de l'ordre du jour	Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour mettre en œuvre le thème principal Biodiversité et Ecosystèmes depuis la treizième réunion des Points Focaux pour les ASP/DB
16.00 - 17.30	Point 5.1 de l'ordre du jour	Mise à jour de la stratégie et des plans d'action régionaux pour la conservation du phoque moine de Méditerranée, des tortues marines et des poissons cartilagineux en mer Méditerranée
	Point 5.2 de l'ordre du jour	Évaluation de l'impact des déchets marins sur les espèces marines les plus représentatives dans le cadre du Plan Régional des Déchets Marins
17.30 - 18.30	<i>Evènement parallèle</i>	<i>La conservation de la biodiversité marine et l'adaptation au changement climatique :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mise à jour sur le statut de Pinna nobilis</i> • <i>Adaptation au changement climatique dans la planification des AMP</i>

JOUR 2: Mercredi 19 juin 2019

9.30 - 11.30	Point 5.3 de l'ordre du jour	Mise à jour du Plan d'Action pour la conservation de la Végétation Marine en Mer Méditerranée et de la Liste de Référence des Types d'Habitats Marins pour la sélection des sites à inclure dans les Inventaires Nationaux des Sites Naturels d'Intérêt pour la Conservation en Méditerranée
	Point 5.4 de l'ordre du jour	Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocol Offshore : Projet de lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)
	Point 5.5 de l'ordre du jour	Mise à jour des Lignes Directrices pour la réglementation du dépôt de récifs artificiels en mer
11.30 - 12.30	Point 6.1 de l'ordre du jour	Évaluation de la mise en œuvre de la Feuille de Route pour un Réseau Complet et Cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée
12.30 - 13.30	<i>Evènement parallèle</i>	<i>Les projets MAVA (2017-2019) mis en œuvre par le CAR/ASP et ses partenaires en Méditerranée</i>

13.30 - 14.30	<i>Déjeuner</i>	
14.30 - 17.30	Point 6.2 de l'ordre du jour	Résultats et produits du Groupe d'Experts Ad hoc pour les AMP en Méditerranée (AGEM) ; et évaluation de l'AGEM et de ses activités au cours de sa période d'essai
	Point 6.3.1 de l'ordre du jour	Révision périodique ordinaire des ASPIM
	Point 6.3.2 de l'ordre du jour	Inscription d'Aires dans la liste des ASPIM
	Point 6.3.3 de l'ordre du jour	Mise à jour du format pour l'examen périodique des ASPIM
17.30 - 18.30	<i>Side event</i>	
		Medfund : le fond fiduciaire environnemental pour les AMP en Méditerranée

JOUR 3: Jeudi 20 juin 2019

9.30 - 11.00	Point 6.4 de l'ordre du jour	Projet de stratégie de coopération conjointe sur les mesures de protection et de gestion spatiales de la diversité biologique marine
	Point 6.5 de l'ordre du jour	Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocol Offshore : Projets de normes et de lignes directrices communes en ce qui concerne les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées dans le cadre du Protocol Offshore en Méditerranée
11.00 - 12.30	Point 7.1 de l'ordre du jour	Mise en œuvre de la première phase (2016-2019) du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP - Biodiversité et espèces non-indigènes) dans le cadre de la feuille de route de l'approche écosystémique
	Point 7.2 de l'ordre du jour	Plateforme de système d'information de l'IMAP liée à la composante biodiversité et espèces non indigènes
	Point 7.3 de l'ordre du jour	Orientations méthodologiques sur le cadre régional commun pour la GIZC en Méditerranée
12.30 - 13.30	<i>Evènement parallèle</i>	
		<i>Vers un réseau complet et cohérent d'aires marines protégées bien gérées en Méditerranée - Le projet MedMPA Network</i>
13.30 - 14.30	<i>Déjeuner</i>	
14.30 - 16.00	Point 8.1 de l'ordre du jour	Évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO durant la période 2004-2018 et orientations pour l'élaboration d'un nouveau document PAS BIO post 2020
	Point 8.2 de l'ordre du jour	Analyse de cohérence entre les documents régionaux adoptés dans le cadre du Protocole ASP/DB et le cadre politique de la GIZC
	Point 8.3 de l'ordre du jour	Mise à jour sur l'élaboration des chapitres sur la biodiversité marine et côtière du Rapport 2019 sur l'état de l'Environnement et le Développement en Méditerranée (RED 2019)
16.00 - 17.30	Point 9 de l'ordre du jour	Projet de Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2020-2021
	Point 10 de l'ordre du jour	Questions diverses
17.30 - 18.30	<i>Evènement parallèle</i>	
		<i>La campagne d'exploration de 2018 pour les zones d'intérêt écologique profondes</i>

JOUR 4: Vendredi 21 juin 2019

Matinée		<i>Visite de terrain organisé par le CAR/ASP et les autorités slovènes (Préparation du Projet de Rapport de la réunion par le Secrétariat)</i>
14.30 - 17.30	Point 12 de l'ordre du jour	Adoption du rapport
	Point 12 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion